



COMMANDEMENT DE LA ZONE
MARITIME POLYNESIE FRANCAISE
Bureau Action de l'Etat en mer

Chargé de communication « Marine »
Tél : 46.26.48
arnaud.cuvillier@fapf.defense.gouv.fr

Papeete, le 28 mars 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COMMANDANT DE LA ZONE MARITIME POLYNESIE FRANCAISE

Destinataires : **Tous Médias**

Copies : HC (BCI) – MRCC PAPEETE – AEM.

Page 1 de 4

COMMUNIQUE PRESSE

TAUTAI 2012 : CONTROLE DES PECHEES EN HAUTE MER

Expérimentation ultramarine de la fonction garde-côte française, le Centre Maritime Commun (CMC-PF) s'est implanté à l'état-major interarmées du Taaone début septembre 2011 et regroupe le centre de conduite des opérations maritimes (CCOM), le centre de fusion de l'information maritime (CFIM) et le centre de recherche et de sauvetage en mer (MRCC).

Relié aux centres opérationnels des pays voisins et des organisations régionales, le CMC-PF renforce la visibilité de l'action de la France dans l'océan Pacifique et contribue à son rayonnement, notamment dans la lutte contre la pêche illicite.

En effet, la police des pêches en ZEE polynésienne et à ses confins en haute mer est l'une des missions auxquelles concourent les forces armées en Polynésie française avec les moyens de la marine nationale. Cette mission relevant de l'action de l'Etat en mer est placée sous l'autorité du Haut-commissaire de la République, délégué du gouvernement au titre de l'action de l'Etat en mer au sein de la zone maritime « Polynésie française », et sous l'autorité d'ALPACI pour le reste du Pacifique, à l'exclusion de la Nouvelle-Calédonie.

Dans la lignée des précédentes opérations de police des pêches et avec la participation cette année d'observateurs d'Australie, de Nouvelle-Zélande, des îles Cook et de l'agence des pêcheries du forum des îles du Pacifique (FFA), le CMC-PF, rassemblant l'officier emploi-mer des FAPF et les officiers du bureau « Action de l'Etat en mer », a piloté l'opération de police des pêches internationale TAUTAI 2012 du 19 au 23 mars 2012.

Ainsi, la mutualisation des ressources et des compétences a été pleinement exploitée afin d'optimiser les interventions au sein d'une zone immense, dans l'optique d'une gestion globale et pérenne de la ressource halieutique. Renforcement de la coopération régionale, dissuasion de la pêche illégale en ZEE et contribution à la préservation du stock de thonidés (dont la communauté du Pacifique annonce une possible extinction dans la zone à compter de 2035) sont les maîtres mots de cette opération multinationale. Ils répondent aux objectifs de la commission des pêches du Pacifique central et occidental (WCPFC), l'organisation régionale de gestion des pêches compétente dans cette partie du Pacifique.

Au regard du fort potentiel halieutique en Polynésie et de l'activité grandissante des pêcheurs, notamment asiatiques, autour de la ZEE, la programmation des missions par le CMC-PF, en coordination avec le centre opérationnel de la FFA basé à Honiara, a permis de déterminer les zones importantes de pêche, des frontières maritimes des Gambier à la ZEE des îles Cook, en passant par l'ouest des Marquises et la poche de haute mer à l'ouest des eaux polynésienne (E-HSP).

L'opération internationale « Tautai » est, avec l'opération « Kuru Kuru » (dirigée par la FFA et à laquelle participe la France), la plus importante mission conjointe de police des pêches de l'année dans le Pacifique sud et implique la quasi-totalité des moyens de la marine et de l'armée de l'air en Polynésie. Ainsi, avec le soutien aérien des deux gardians de la 25F et d'un CASA, de cinq bâtiments français (FAPF et FANC) et un patrouilleur des îles Cook, le dispositif a ainsi contrôlé huit larges zones et conduit l'inspection de treize navires de pêche dans le cadre juridique de la WCPFC.

P400 « La Tapageuse »

Dans le cadre de l'opération Tautai 2012, « La Tapageuse » a patrouillé dans les eaux polynésiennes occidentale et dans la E-HSP jouxtant les ZEE des îles Cook et des Kiribati. L'objectif de cette patrouille était de contrôler les nombreux palangriers présents sur zone afin de s'assurer de la bonne application de la réglementation internationale édictée par la WCPFC. Cette patrouille a été effectuée en coopération avec les Gardian de la 25F et avec le patrouilleur « Te Kukupa » des îles Cook.

Deux jours après son départ de Papeete, « La Tapageuse » pénètre en E-HSP. Grâce aux renseignements fournis régulièrement par le CFIM et confirmés par les patrouilles des Gardian, plusieurs palangriers chinois sont rapidement localisés. « La Tapageuse » en contrôlera ainsi trois dès son premier jour de patrouille, sans relever d'infractions.

Bien rôdée, la procédure de contrôle se déroule sans encombres, depuis les premières interrogations jusqu'à la signature du compte-rendu de visite (« Boarding report »), en passant par l'enquête de pavillon et le contrôle de la cargaison. Durant chaque contrôle, l'équipage est en liaison avec le CMC-PF qui lui fournit un soutien juridique et assure l'interface avec les Etats de pavillon des palangriers visités, en relation avec le service local des affaires maritimes.

La plupart des palangriers contrôlés ont leurs soutes pleines après plusieurs semaines de pêche (certaines campagnes durent six mois), et il est parfois difficile de pouvoir contrôler intégralement une cargaison où s'entassent les carcasses de thons, de marlins et de requins. Les ailerons de requins, dont la découpe et le stockage sont réglementés, font l'objet d'une attention particulière de « India » (indicatif de l'équipe d'investigation), qui s'attache à les compter scrupuleusement à chaque contrôle.

« La Tapageuse » a ensuite patrouillé dans le nord de la « High Sea Pocket », avant de regagner le sud où quatre navires de pêche ont été localisés dans la nuit. Un des palangriers sera visité le lendemain.

FS « Prairial »

Le « Prairial » quant à lui a appareillé le lundi 12 mars pour mener à bien deux missions complémentaires : la mission « Hakakite » et la mission « Tautai ».

Afin de prévenir l'isolement de certains atolls du Pacifique tels que ceux de Taenga ou de Nihiru en cas de sinistres (tsunami ou cyclone), il est nécessaire d'informer les populations locales des réactions à adopter, telle est la finalité de la mission « Hakakite ». Pour ce faire, deux détachements du RIMAP-P ont été déployés pour procéder à une mise à jour de leurs données sur ces atolls. La frégate de surveillance française a déposé sur ces atolls les huit membres du régiment, qui ont été récupérés lors du transit retour vers Papeete. A cette occasion, ils ont effectué des recensements : de la population, des capacités d'hébergements, des moyens d'accès aux atolls (navires ou hélicoptères), des moyens de communication, ainsi que des capacités d'autosubsistance en eau douce.

Le « Prairial » a ensuite poursuivi sa route vers sa zone de patrouille Tautai à l'est de la ZEE polynésienne pour contrôler deux palangriers, l'un chinois, l'autre taïwanais, avec le soutien d'un Gardian de la 25F. Aucune infraction n'a été relevée. Le Prairial a par la suite patrouillé dans la ZEE polynésienne sur son transit retour, sans constater la présence de navires étranger en action de pêche.

Patrouilleur « Arago »

« L'Arago », déployé dans le nord de la ZEE polynésienne, entre les Kirabati et les Marquises, se retrouve pour sa part dans une zone importante puisque située sur la « tuna belt », cette bande de mer du Pacifique de part et d'autre de l'équateur qui regroupe la plus forte concentration de thonidés au monde. Un officier de police des pêches australien est à embarqué à bord de l'Arago et apporte une grande plus-value à l'équipe de visite grâce à son expérience et sa connaissance des langues anglaise et indonésienne. Deux palangriers seront ainsi contrôlés et déclarés en infraction au regard des règles de la WCPFC (non respect de l'obligation d'émettre VMS¹). A cet égard, le travail du CMC-PF qui suit les pistes sur ses écrans et le renfort de l'officier de la FFA qui interroge à distance son centre opérationnels sont déterminants pour confirmer les constatations de l'unité déployée et garantir le bien-fondé des « boarding reports ». D'autres navires reportés sur zone n'apparaissent pas sur les écrans du CMC-PF, ce qui permet de constater des infractions de non-émission VMS sans nécessiter d'inspection à bord. Illustration d'une pression halieutique méconnue et mal quantifiée, aux confins de nos zones sous juridiction. Last but not the least, « l'Arago » procède à l'inspection d'un collecteur singapourien, entre deux opérations de transbordement. L'équipe de visite ne signale pas d'infraction mais rapporte de précieuses données, notamment photographiques, d'un navire classé suspect par la FFA.

Bilan

Vu les moyens engagés, la constatation de deux infractions pourraient paraître dérisoires et pourtant ils nous démontrent bien l'importance des nos moyens hauturiers en Polynésie française. En effet, les informations circulent rapidement entre les flottilles de pêches, essentiellement basées à Fidji, si bien que l'effet de notre présence est rapidement démultiplié.

Les objectifs de la mission sont remplis :

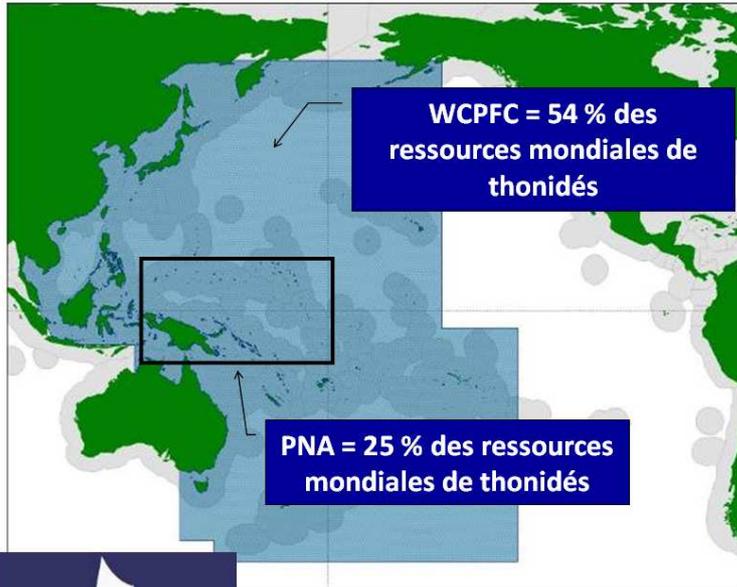
- Montée en puissance du CMC-PF qui valide dans sa nouvelle configuration sa capacité à coordonner et conduire une opération multinationale de police des pêches ;
- Présence dissuasive de la France affichée dans sa ZEE et aux confins de ses zones face à des flottilles de pêche étrangères qui maintiennent une pression halieutique très forte dans le Pacifique sud ;
- Contribution à la surveillance de la E-HSP conformément aux objectifs de la WCPFC et soutien opérationnel aux patrouilles maritimes des îles Cook, dans une logique d'accompagnement des micro-Etats insulaires développée par la FFA ;
- Rayonnement de la France qui s'affirme comme un partenaire essentiel en matière de police des pêches dans le Pacifique Sud avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la FFA, cette organisation souhaitant renforcer la coopération opérationnelle avec notamment le CMC-PF.

L'opération en chiffres :

- 4 pays engagés (France, Australie, Nouvelle-Zélande, îles Cook)
- 13 navires contrôlés : 8 Chinois, 2 Taïwanais, 1 Japonais, 1 Fidjien, 1 Singapourien
- 4 contrôles réalisés par « la Tapageuse », 3 par « l'Arago », 2 par « le Prairial », 4 par le patrouilleur des Cook « Tekukupa »)
- 2 infractions relevées sur 13 contrôles effectués, soit un taux de 15% de navires contrevenants, taux similaire à celui des opérations précédentes..

Le départ en mai 2012 de « La Tapageuse » ne facilitera certes pas la mission de police des pêches en Polynésie française mais l'exploitation optimisée de l'information avec l'essor du CMC-PF, la coopération inter-administrations et internationale, l'enthousiasme et le professionnalisme des acteurs engagés et des partenaires étrangers nous permettront assurément de relever les défis à venir.

¹ VMS: Vessel Monitoring System. Système de balises de localisation permettant de contrôler l'activité et le positionnement des navires de pêche.



2,46 millions de tonnes capturées par an

Chiffre d'affaires de 6 milliards de dollars par an

Première source de revenus pour de nombreux micro-Etats insulaires de la zone

PNA : Etats parties aux accords de Nauru, « cartel du thon »

La WCPFC est une organisation régionale des pêches créée dans le cadre de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans l'océan Pacifique occidental et central, .

Cette organisation vise à la conservation à long terme et à l'exploitation durable des stocks de poissons grands migrateurs. Pour apporter une réponse appropriée à l'effort de pêche porté à 85 % par des pêcheries étrangères, la WCPFC a édicté des règles applicables à la pêche en haute mer : VMS, quotas de pêche, zones de fermeture de pêche et enregistrement des navires autorisés à pêcher.

Elle regroupe 25 membres dont l'Australie, les Etats-Unis, la France, la Chine, Taiwan et la plupart des micro-Etats insulaires du Pacifique Sud.

